

REGLEMENT A L'EFFET DE FERMER UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIETTE  
SISE ENTRE L'AVENUE CHESTER ET LE CHEMIN DE LA COTE-SAINT-LUC.

A une séance du Comité exécutif de la Cité de Montréal  
tenue le 13 aout 1963, et à la séance du Conseil de la Cité de  
Montréal tenue le 12 septembre 1963,

Il est décrété et statué comme suit:

ARTICLE 1.- Est à l'avenir fermée et discontinuée comme  
voie publique cette partie de l'avenue Mariette sise entre l'avenue  
Chester et le chemin de la Côte-Saint-Luc, dont la description suit:

Une partie du lot no 149-536A (avenue Mariette) du cadastre  
officiel de la municipalite de la paroisse de Montréal; de figure  
trapézoidale, bornée au nord-ouest par une partie du lot no 149-536A  
(maintenant chemin de la Côte-Saint-Luc), au nord-est par les lots  
nos 149-516, 149-519, 149-520, 149-521, 149-522, 149-523, 149-524,  
149-525, 149-526, 149-527, 149-528, 149-529, 149-530, 149-531, 149-532,  
149-533, 149-533A, 149-533B et partie du lot no 149-536, au sud-est  
par le lot no 149-506A (avenue Chester) et au sud-ouest par une  
partie du lot no 149-537 et les lots nos 149-543, 149-543A, 149-543B,  
149-544, 149-545, 149-546, 149-547, 149-548, 149-549, 149-550,  
149-551, 149-552, 149-553, 149-554, 149-555, 149-556, 149-557 et  
149-515; mesurant soixante pieds (60.0') de largeur par une pro-  
fondeur de huit cent soixante-dix sept pieds et neuf dixièmes de  
pied (877.9') dans sa ligne sud-ouest et huit cent soixante-dix-  
huit pieds (878.0') dans sa ligne nord-est; contenant en superficie  
cinquante-deux mille six cent soixante-dix-sept pieds carrés  
(52,677), mesures anglaises.

La partie du lot no 149-536A (avenue Mariette) est  
indiquée par les lettres ABCDA sur le plan numéro M-132 Notre-Dame-

de-Grâce préparé par le service des travaux publics en date du  
23 juillet 1963.

LE MAIRE,

*Jean Drapeau*

LE GREFFIER,

*Gabriel Monn*

POUR LA CITE DE MONTREAL.

Montréal, le *18 septembre* 1963.



## No 2870

Règlement à l'effet de fermer une partie de l'avenue Mariette sise entre l'avenue Chester et le chemin de la Côte Saint-Luc.

A une séance du Comité exécutif de la Cité de Montréal tenue le 13 août 1963, et à la séance du Conseil de la Cité de Montréal tenue le 12 septembre 1963,

Il est décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1. — Est à l'avenir fermée et discontinuée comme voie publique cette partie de l'avenue Mariette sise entre l'avenue Chester et le chemin de la Côte-Saint-Luc, dont la description suit :

Une partie du lot no 149-536A (avenue Mariette) du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal; de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par une partie du lot no 149-536A (maintenant chemin de la Côte-Saint-Luc), au nord-est par les lots nos 149-516, 149-519, 149-520, 149-521, 149-522, 149-523, 149-524, 149-525, 149-526, 149-527, 149-528, 149-529, 149-530, 149-531, 149-532, 149-533, 149-533A, 149-533B et partie du lot no 149-536, au sud-est par le lot

By-law to close part of Mariette Avenue, located between Chester Avenue and Côte-Saint-Luc Road.

At a meeting of the Executive Committee of the City of Montreal held on August 13th, 1963, and at the meeting of the Council of the City of Montreal held on September 12th, 1963,

It was ordained and enacted as follows :

ARTICLE 1. — Shall in the future be closed and discontinued as a public thoroughfare that part of Mariette Avenue located between Chester Avenue and Côte-Saint-Luc Road, the description of which follows :

A part of lot No. 149-536A (Mariette Avenue) of the official cadastre of the Municipality of the Parish of Montreal; of trapezoidal shape, bounded on the northwest by part of lot No. 149-536A (now Côte-St-Luc Road), to the northeast by lots Nos. 149-516, 149-519, 149-520, 149-521, 149-522, 149-523, 149-524, 149-525, 149-526, 149-527, 149-528, 149-529, 149-530, 149-531, 149-532, 149-533, 149-533A, 149-533B and part of lot No. 149-536, on the southeast by lot No. 149-

no 149-506A (avenue Chester) et au sud-ouest par une partie du lot no 149-537 et les lots nos 149-543, 149-543A, 149-543B, 149-544, 149-545, 149-546, 149-547, 149-548, 149-549, 149-550, 149-551, 149-552, 149-553, 149-554, 149-555, 149-556, 149-557 et 149-515; mesurant soixante pieds (60.0') de largeur par une profondeur de huit cent soixante-dix-sept pieds et neuf dixièmes de pied (877.9') dans sa ligne sud-ouest et huit cent soixante-dix-huit pieds (878.0') dans sa ligne nord-est; contenant en superficie cinquante-deux mille six cent soixante-dix-sept pieds carrés (52,677), mesures anglaises.

La partie du lot no 149-536A (avenue Mariette) est indiquée par les lettres ABCDA sur le plan numéro M-132 Notre-Dame-de-Grâce préparé par le service des travaux publics en date du 23 juillet 1963.

506A (Chester Avenue) and on the southwest by part of lot No. 149-537 and lots Nos. 149-543, 149-543A, 149-543B, 149-544, 149-545, 149-546, 149-547, 149-548, 149-549, 149-550, 149-551, 149-552, 149-553, 149-554, 149-555, 149-556, 149-557 and 149-515; measuring sixty feet (60.0') in width over a depth of eight hundred seventy-seven feet and nine tenths of a foot (877.9'), in its southwest line and eight hundred and seventy-eight feet (878.0') in its northeast line; containing an area of fifty-two thousand six hundred and seventy-seven square feet (52,677), English measure.

The part of lot No. 149-536A (Mariette Avenue) is indicated by letters ABCDA on plan No. M-132 Notre-Dame-de-Grâce prepared by the Public Works Department and dated July 23rd, 1963.